



Montréal, le 15 mars 2006

Par courriel

À : Tous les participants

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2006-2007
Dossier R-3579-2005

Le 9 mars 2006, le Distributeur déposait à la Régie, tel que requis dans la décision D-2006-34, la pièce B-78 (HQD-16, document 1) concernant la mise à jour des tarifs 2006-2007, pour approbation par la Régie. Ce document, également expédié par le Distributeur à chacun des intervenants, comprenait en annexe, la justification des modifications apportées au Texte des tarifs, le texte des tarifs et conditions du Distributeur et le Code de conduite du Distributeur révisés.

Tout commentaire que les intervenants souhaitent transmettre sur ce document devra parvenir à la Régie **au plus tard le 17 mars 2006 à 15h**. Le Distributeur pourra, le cas échéant, répondre à ces commentaires **avant 15h, le 20 mars 2006**.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3579-2005
PIÈCE NO: A-24
Date: 15/03/06